

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
« Tunis-Re » EXERCICE 2025**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE DINARS

SIEGE SOCIAL : 12 Avenue DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS

RC : B 1115971996 MF :0012428/QAM/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » » sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le Vendredi 24 Avril 2026 à 09H00 mn, au siège de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » 12, Avenue du Japon, Montplaisir – Tunis, a l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les périodes 2026, 2027 & 2028.
8. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Remarque :

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.
- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION